

Procès Verbal Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2010

L'an deux mille dix et le vingt et un juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Christel PAGES - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - Mme Carine BORD pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Diane COULOMB - Mme Florence COMBE pour Dominique DIAS - Mme Muriel GIBERT pour M. Jacques DELORD - Mme Christine GROS pour M. Jean SPALMA - Mme Laure PELATAN pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET.

Absents excusés : M. Yves FONTANET - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Patricia LARMET

Ordre du jour :

1. Convention de mise à disposition de la nacelle de la Communauté de Communes à la régie de Port Camargue
2. Convention relative aux participants des communes Gardoises à conclure avec le SYMADREN pour le remboursement du capital de la dette héritée du passif du Syndicat Intercommunal des Dignes du Rhône
3. Créances irrécouvrables budget des ports maritimes de plaisance
4. Créances irrécouvrables budget principal
5. Décision modificative n°1 budget assainissement
6. Décision modificative n°3 budget principal
7. Avenant n°5 à la convention de livraison d'eau brute Terre de Camargue
8. Avenant n°1 au marché pour l'élaboration d'un plan de prévention et d'actions - Champs captant eau potable - pollutions diffuses et ponctuelles
9. Avenant n°1 lot A, au marché de rénovation du réseau d'eaux usées - Boulevard J. Bastide au Grau du Roi
10. Convention des accueils de classes en médiathèque / bibliothèque conclue avec l'Education Nationale
11. Convention de mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes Terre de Camargue à la Mairie d'Aigues Mortes pour la garderie du matin et du temps méridien
12. Convention de mise à disposition du stade du Bourgidou et de la salle Camargue à conclure avec la Mairie d'Aigues Mortes

Objet : Convention de mise à disposition de la nacelle de la Communauté de Communes à la régie de Port Camargue

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de conclure une convention de mise à disposition de la nacelle de la Communauté de Communes avec la Régie Autonome de Port Camargue pour une durée de 5 ans à titre gracieux.

Convention relative aux participations des communes Gardoises à conclure avec le SYMADREM pour le remboursement du capital de la dette héritée du passif du Syndicat Intercommunal des Dignes du Rhône

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité, de conclure une convention avec le SYMADREM pour fixer la participation de la Communauté de Communes Terre de Camargue dans le cadre du remboursement du capital de la dette héritée du passif du Syndicat Intercommunal des Dignes du Rhône.

Créances irrécouvrables Budget des Ports Maritimes de Plaisance

Monsieur le Trésorier a transmis un état de non valeur, à prévoir sur le budget 2010 des ports maritimes de plaisance dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

ANNEE	PORT	MOTIF	MONTANT
2004	Aigues-Mortes	Solde location appontement	984.40 €
2005	Aigues-Mortes	Solde location appontement	422.01 €
2006	Aigues-Mortes	Solde location appontement	527.85 €
TOTAL			1934.26 €

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter l'état de non valeur et créances irrécouvrables, d'un montant de 1 934.26 €, présenté par Monsieur le Trésorier.

Créances irrécouvrables Budget Principal

Monsieur le Trésorier a transmis un état de non valeur, à prévoir sur le budget 2010, concernant le budget principal et dont le détail, par service et par année, est présenté dans le tableau ci-dessous :

ANNEE	Service	MOTIF	Nombre de personnes concernées	Montants compris entre Minimum et maximum	MONTANT
2006	Déchetterie	Chèque impayé	1		32.00 €
2006	Cantines	Repas	2	37.70 € et 51.20 €	88.90 €
2007	Médiathèques	Non retour livres	12	34.10 € et 204.60 €	920.70 €
2007	Déchetterie	Redevance déchets	1		95.00 €
2007	Cantines	Repas	5	114.15 € et 433.65 €	1 538.40 €
2008	Déchetterie	Chèque impayé	1		78.50 €
TOTAL					2 753.50 €

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter l'état de non valeur et créances irrécouvrables, d'un montant de 2 753.50 €, présenté par Monsieur le Trésorier.

Décision modificative n° 1 Budget Assainissement

Lors de l'élaboration du budget primitif 2010, la dépense correspondant au contrôle annuel des dispositifs d'auto-surveillance de la station d'épuration du Grau du Roi, a été inscrite en section d'investissement alors qu'elle aurait dû être prévue en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1, sur le budget assainissement, comme indiqué ci-dessous dans le tableau.

Article	Désignation	Montant
D 023	Virement à section investissement	-1 333.00 €
D 2315-17	Station d'épuration	-1 333.00 €
D 2762	Créance/transfert de droits	-267.00 €
D 61558	Autres biens mobiliers	1 600.00 €
R 021	Virement section d'exploitation	-1 333.00 €
R 2762	Créance/transfert de droits	-267.00 €
D 022	Dépenses imprévues	-267.00 €

Décision modificative n° 3 Budget Principal

Après réception des montants des participations de fonctionnement à verser au syndicat Mixte Entre Pic et Etang et au Symadrem pour l'année 2010, il convient de réajuster les crédits prévus au budget primitif 2010 et d'inscrire un crédit supplémentaire de 10 196.00 € pour le syndicat Mixte Entre Pic et Etang et de 12 792.00 € pour le Symadrem.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°3, sur le budget principal, comme indiqué ci-dessous dans le tableau.

Article	Désignation	Montant
D 022-01	Dépenses imprévues fonctionnement	-22 988.00 €
D 6554-020	Contribution organ.regroup.	12 792.00 €
D 6554-812	Contribution organ.regroup.	10 196.00 €

Avenant n° 5 à la convention de livraison d'eau brute Terre de Camargue

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter l'avenant n°5 à la convention de livraison d'eau brute Terre de Camargue avec BRL Exploitation, fixant les modalités d'augmentation de débit d'un point d'eau brute non potable pour l'irrigation des espaces verts identifié "chasseur Salonique" et précisant les nouvelles références des points de livraison souscrits par la Communauté de Communes suite à la mise en place, par BRL Exploitation d'une nouvelle numérotation de ses points de livraison.

Avenant n°1 au marché pour l'élaboration d'un plan de prévention et d'actions – Champs captant eau potable – pollutions diffuses et ponctuelles

Un marché a été attribué pour l'élaboration d'un plan de prévention et d'actions sur les champs captant de la station des Baisses à Aimargues, pour lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles avec TERRA SOL, sis à Sommières – 30250 pour un montant de 13 950.00 € HT soit 16 684.20 € TTC.

Suite aux difficultés rencontrées par le prestataire lors de la mise en place des réunions individuelles, principalement dues à la disponibilité des personnes interrogées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'augmenter le délai d'exécution de l'étude de trois mois jusqu'au 9 octobre 2010 afin que ses conclusions soient les plus fiables possibles et adopte pour cela, un avenant n°1 qui ne modifie pas l'économie du marché.

Avenant n°1 lot A, au marché de rénovation du réseau d'eaux usées Boulevard J.Bastide au Grau du Roi

Un marché a été attribué pour la rénovation du réseau d'eaux usées Boulevard J.Bastide au Grau du Roi à l'entreprise SADE sise à Vendargues – 34740 pour un montant de 52 856.67 € HT soit 182 816.58 € TTC.

Afin de rendre conforme aux normes en vigueur deux branchements particuliers d'eaux usées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter un avenant n°1 lot A, à ce marché dont la plus value s'élève à 13.86% par rapport au coût total du marché initial modifiant la prestation de la façon suivante :

- Montant du marché initial	152 856.67 € HT soit	182 816.58 € TTC
- Plus value, objet de l'avenant n°1	21 191.90 € HT soit	25 345.51 € TTC
- Montant définitif du marché de base	174 048.57 € HT soit	208 162.09 € TTC

Convention des accueils de classes en médiathèque / bibliothèques conclue avec l'Education Nationale

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité de conclure une convention avec l'Education Nationale pour l'accueil des classes en médiathèques et bibliothèques du réseau.

Convention de mise à disposition d'agents de la communauté de communes Terre de Camargue à la Mairie d'Aigues-Mortes pour la garderie du matin et du temps méridien

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de conclure une convention pour la mise à disposition d'agents municipaux à la Communauté de Communes pour la garderie du matin et le temps méridien, pour les périodes du 1^{er} septembre 2009 au 02 juillet 2010.

Convention de mise à disposition du stade du Bourgidou et de la salle Camargue à conclure avec la Mairie d'Aigues-Mortes

Il convient de contractualiser avec la Commune d'Aigues-Mortes pour la mise à disposition du stade du Bourgidou et de la salle Camargue. La Communauté de Communes proposera des créneaux horaires de façon globale, à la commune d'Aigues-Mortes qui aura la charge de les répartir auprès de ses associations locales.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de conclure la convention de mise à disposition avec la Mairie d'Aigues Mortes.

Tarif du Centre Aqua-Camargue pour l'année 2010 – Avenant à la délibération du 20 janvier 2010 - n° 2010- 01-16

Afin de satisfaire les diverses demandes des usagers, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de modifier la grille tarifaire comme suit :

TYPE DE PRESTATIONS	Tarif au 01/08/2010
PISCINE	
Entrée unitaire	
Enfant de moins de 3 ans	1.00 €
Carte de 10 entrées piscine (validité de 3 mois)	39.00 €
Carte de 20 entrées piscine (validité de 6 mois)	77.00 €
Espace détente + piscine	
Forfait journalier « espace détente + piscine »	11.00 €
“Apprendre à nager”	
Abonnement 12 séances “apprendre à nager” à l'adulte, senior, entrées comprises. (valable uniquement hors vacances scolaires)	supprimé
Abonnement 10 séances “apprendre à nager” à l'adulte, senior, entrées comprises. (valable uniquement hors vacances scolaires)	121.00 €
Abonnement 12 séances “apprendre à nager” à l'enfant (âgé de moins de 16 ans), à l'étudiant (carte en cours de validité) RMI, Chômeurs. entrées comprises. (valable uniquement hors vacances scolaires)	supprimé
Abonnement 10 séances “apprendre à nager” à l'enfant (âgé de moins de 16 ans), à l'étudiant (carte en cours de validité) RMI, Chômeurs. entrées comprises. (valable uniquement hors vacances scolaires)	111.00 €
Séance unitaire « apprendre à nager » (période basse du 15/10 au 15/03)	13.00 €
Séance unitaire « apprendre à nager » (période haute du 16/03 au 14/10)	15.00 €
Vélo Aquabike	
Tarif unitaire location 30 minutes	supprimé
Forfait entrée piscine + location Aquabike 30 minutes	8.00 €
Carte 10 séances de cours d'Aquabike	100.00 €
Activités du mercredi : abonnement à l'année	
Découverte de l'eau pour les enfants de 4.5 et 5 ans	150.00 €
Ecole de natation pour les enfants de 6 à 12 ans	150.00 €
Perfectionnement adolescents de 13 à 17 ans	150.00 €

Tous les autres tarifs restent inchangés.

INFORMATIONS DIVERSES

- Centre Aqua camargue
- Affaire Commune d'Aigues Mortes/Communauté de Communes – Convention de mandat
- Installation des gens du voyage dans la Z.A Terre de Camargue III

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n° 10-32 du 10 mai 2010, déposée en Préfecture du Gard le 22 juin 2010

Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes – Opération CANTON PASS' de Saint Laurent d'Aigouze.

Décision n°10-33 du 10 mai 2010, déposée en Préfecture du Gard le 22 juin 2010

Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes – Opération CANTON PASS' d'Aigues Mortes.

Décision n°10-34 du 10 mai 2010, déposée en Préfecture du Gard le 22 juin 2010
Nomination des mandataires de la 4^{ème} sous-régie de recettes – Opération CANTON PASS' de Le Grau du Roi.

Décision n°10-39 du 08 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 07 juillet 2010
Nomination du régisseur intérimaire et de son suppléant de la Régie de recettes Service des Déchetteries.

Décision n°10-40 du 08 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 07 juillet 2010
Nomination des mandataires de la Régie de recettes Service des Déchetteries.

Décision n°10-41 du 08 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 30 juin 2010
Nomination du régisseur et de son mandataire suppléant de la régie de recettes Service Culture.

Décision n°10-42 du 08 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 07 juillet 2010
Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes de St Laurent d'Aigouze – Service des Déchetteries.

Décision n°10-43 du 08 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 07 juillet 2010
Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes de Le Grau du Roi – Service des Déchetteries.

Décision n°10-44 du 08 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 07 juillet 2010
Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes Aigues Mortes – Service des Déchetteries.

Décision n°10-50 du 18 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 22 juin 2010.
Un marché pour l'amélioration du débit de pompage et le remplacement des pompes de refoulement du poste d'eaux pluviales « Baronnie » situé eu Grau du Roi, est conclu avec la SDEI sise à Béziers. La prestation est arrêtée à la somme de 22 760,00 € HT, soit 27 220,96 € TTC.

Décision n°10-51 du 18 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 22 juin 2010.
Nomination des mandataires de la sous-régie de recettes – Opération CANTON PASS' de Le Grau du Roi.

Décision n°10-52 du 28 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 30 juin 2010.
Un marché de prestations d'assurance dommages ouvrages et tous risques chantier pour la construction d'un restaurant scolaire à St Laurent d'Aigouze, est conclu avec Joël MASSAON Assureur agissant au nom et pour le compte de la Compagnie ALLIANZ ASSURANCE sise à NICE.

La prestation est arrêté à la somme globale de 12 252,52 € TTC et décomposée comme suit :

- Prime « dommages ouvrages » pour un montant de 9 659,22 € TTC
- Prime « Constructeur Non Réalisateur » pour un montant de 1 095,07 € TTC
- Prime « Tous Risques Chantier » pour un montant de 1 498,23 € TTC

Décision n°10-53 du 28 juin 2010, déposée en Préfecture du Gard le 30 juin 2010.
Un marché pour l'impression et la distribution des journaux d'information communautaire « Ensemble en Terre de Camargue » est conclu de la façon suivante :

- Lot 1 : Attribué à J.F IMPRESSION sis à Montpellier – 34 072
- Lot 2 : déclaré infructueux

Le représentant du pouvoir adjudicateur décide donc de relancer une procédure conformément à l'article 28 du CMP, avec publicité et mise en concurrence.

La prestation est arrêtée pour le lot 1 comme suit :

- A chaque impression, 18 000 exemplaires seront imprimés et livrés pour un montant de 2 445,00 € HT soit 2 924,22 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Le Président,
Léopold ROSSO.